

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

pouvoirs : 7

**OBJET :**

**AFFECTATION DES  
RÉSULTATS 2023**

L'an deux mil vingt-quatre,  
le : **Lundi 24 juin**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2024.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie  
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,  
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly  
VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI,  
Mme Marie-José MARTIN, M. Mickaël MESNIL, M. Serge  
DELAVALLEE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL,  
M. Gérard LATINIER, M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE  
BLÉVEC.

**Absents ou excusés** : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à  
M. Pascal GUEUGNON, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a  
donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Pascal SAMSON qui a  
donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné  
pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Charlene RENARD  
qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Cédric COQUELIN  
qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Alexandra  
BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN,  
M. Stéphane CLOUET et Mme Lucie CLOUARD.

Monsieur Serge DELAVALLEE a été nommé Secrétaire de  
Séance.

\*\*\*

Il convient d'affecter les résultats de clôture constatés au CFU  
soit :

- section de fonctionnement : 1 676 819,73 €,
- section d'investissement : - 995 626,65 €.

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de  
prendre également en compte les restes à réaliser (en section  
d'investissement) qui s'élèvent en 2023 à :

- en dépenses : 671 561,51 €
  - en recettes : 442 773,61 €
- soit un solde négatif de - 228 787,90 €

Il est rappelé que l'affectation de résultats doit en priorité  
couvrir le besoin de financement de la section d'investissement  
égal au total du résultat d'investissement de clôture et du solde  
des restes à réaliser. En 2023, ce total est égal - 1 224 414,55 €.

Il est donc proposé l'affectation des résultats suivante :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**DEPENSES**

- 995 626,65 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »,

**RECETTES**

- 1 224 414,55 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**RECETTES**

- 452 405,18 € au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2023 ainsi que cette affectation des résultats seront repris au budget supplémentaire 2024.

Ce projet d'affectation des résultats a été présenté à la Commission des Finances le 3 juin 2024.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 26 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. LATINIER),***

**➤ APPROUVE l'affectation des résultats 2023 proposée ci-dessus.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**